



Compensation des émissions de CO₂ des UAH 2009

Le Groupe URD a choisi de compenser le CO₂ émis pendant les UAH 2009. Il s'est pour cela adressé à un partenaire spécialisé, le GERES, qui lui a délivré le label « CO₂Solidaire » pour cet événement.

La démarche se fait en deux temps. Il faut d'abord chercher à réduire au maximum les émissions de CO₂ : la compensation ne doit pas être une simple démarche financière.

Ensuite, on calcule les émissions résiduelles (en tonnes de CO₂) qui seront compensées au tarif fixé par le GERES (de 24 euros la tonne). L'argent ainsi collecté sera versé à une association conduisant des projets promouvant l'efficacité énergétique. Le CO₂ émis d'un côté est ainsi compensé par le fait que son émission a été évitée ailleurs.

Réduction à la source des émissions de CO₂

Soucieux de minimiser son impact environnemental, le Groupe URD a conçu son centre en Drôme provençale de manière à réduire ses besoins énergétiques et ses émissions de déchets :

Les bâtiments sont isolés par des matériaux non polluants (chanvre et chaux). Le chauffage de l'eau sanitaire et des bâtiments est fait par des panneaux solaires thermiques complétés par une chaudière à granulés bois. Les déchets sont triés et les produits biodégradables sont compostés sur le site. Les eaux de pluie sont récupérées pour l'arrosage. Le covoiturage est habituellement pratiqué par l'équipe. Des arbres sont régulièrement plantés afin de compenser le papier utilisé. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est prévue prochainement.

En outre, à l'occasion des UAH, des installations supplémentaires ont été mises en place : toilettes sèches et épuration des eaux grises par phyto-épuration. De nombreux autres efforts de réduction ont été effectués pendant les UAH (alimentation biologique et locale, par exemple).

Compensation des émissions résiduelles

Les émissions résiduelles de CO₂ faites pendant les UAH ont été calculées sur trois postes clés : la consommation énergétique du bâtiment (compteur électrique), la quantité de papier utilisé, les transports utilisés par l'équipe et tous les participants à l'occasion des UAH (questionnaire rempli).

Le calcul a été effectué et le total des émissions a été chiffré à **6,89 tonnes**, soit, au tarif de compensation du GERES de 24 euros la tonne, un montant de **165,40 euros**. Cette somme sera versée au GERES pour financer l'un des projets de compensation en pays du Sud, selon son principe de « solidarité climatique » (cf. <http://www.co2solidaire.org/fr/projets>).